

Rapport du président du jury des épreuves de sélection pour l'accès, en 2022, au Cycle préparatoire au troisième concours d'entrée à l'INSP

Le jury tient à remercier l'administration de l'Institut et en particulier le Département de la diversité des talents, des concours et des évaluations, pour la qualité de l'organisation des épreuves et de l'accompagnement des travaux.

I - Le calendrier et les critères d'appréciation des épreuves

Les épreuves d'accès au cycle préparatoire au troisième concours d'entrée à l'INSP se sont déroulées en respectant le calendrier suivant :

- le choix du sujet d'admissibilité a eu lieu le 26 janvier 2022 ;
- l'épreuve d'admissibilité consistant en une **composition** en quatre heures sur un sujet d'actualité politique, économique, sociale ou internationale a eu lieu le 29 mars 2022. **Le sujet de la composition choisi par le jury était « Le règne des machines » ;**
- l'épreuve d'admission consistant en un **entretien** d'une durée de trente minutes avec les membres du jury ayant pour point de départ le dossier RAEP du candidat, s'est déroulée sur 3 journées du 1^{er} au 3 Juin 2022.

Comme lors des sessions 2020 et 2021, lors des épreuves orales d'admission, le jury a évalué les candidats au regard des compétences et des critères de sélection qu'a pris soin de détailler la présidente des jurys de concours de l'ENA de 2019, Isabel Marey Semper, dans son rapport remis le 21 janvier 2020 au Premier ministre.

Les mêmes dimensions ont été recherchées dans les profils et expériences des candidats : la composante entrepreneuriale et la dimension "terrain" de l'expérience professionnelle des candidats a également été particulièrement prise en compte. Ainsi, tout candidat qui a su valoriser une expérience significative au contact d'usagers de services (publics ou privés) a fait l'objet d'une appréciation positive qui s'est traduite dans sa note d'oral.

Le jury a porté une attention particulière au fait de s'assurer de la conformité entre ce qu'il avait perçu de la personnalité et du parcours des candidats dans leur dossier RAEP - au regard notamment des deux critères clés exposés ci-dessus - et la façon dont ils pouvaient en parler lors d'un entretien.

Le jury a pris un soin particulier à approfondir les motivations des candidats dans leur aspiration à préparer le concours de l'INSP et à rejoindre les carrières publiques supérieures. Les membres du jury ont été particulièrement soucieux de sélectionner des femmes et des hommes dont la détermination à servir la puissance publique apparaissait évidente. Les personnes ayant su transmettre de façon claire leur motivation pour déployer des politiques publiques destinées à améliorer la vie de nos concitoyens - et autant que possible à partir des expériences de la relation usager qu'ils avaient eu lors de leur première vie professionnelle - ont été très favorablement notées, dès lors que ces éléments s'accompagnaient également d'une capacité à faire preuve de recul, de nuance et de finesse dans leur jugement. Souvent, ces qualités s'accompagnaient d'une bonne connaissance et d'une réelle curiosité pour l'action publique.

II - Statistiques d'ensemble de la sélection 2022

Elles s'énoncent comme suit.

	Total	Dont femmes	Dont hommes
Inscrits	39	19	20
Candidats présents à l'épreuve d'admissibilité	26	14	12
Admissibles	23	13	10
Admis	16	9	7

Ces statistiques révèlent une diminution inquiétante du nombre de candidats inscrits et présents au début des épreuves. A titre de comparaison, le nombre d'inscrits en 2021 était de 74, pour 54 présents aux épreuves d'admissibilité, soit une diminution de 48% du nombre d'inscrits.

Le jury n'est pas en mesure de disposer d'une analyse circonstanciée qui permettrait d'expliquer cette perte d'attrait des candidats au troisième concours pour la préparation à l'INSP. Il sera à cet égard important de comparer ces données avec celles relatives au nombre d'inscrits au concours de l'INSP en 2022 afin de déterminer si la perte d'attractivité ne se limite qu'au cycle de préparation ou si elle touche, plus largement, le troisième concours de l'INSP.

Le jury tient enfin à souligner une parité presque parfaite entre femmes et hommes dans le nombre d'inscrits et *in fine* une légère surreprésentation des femmes parmi les lauréats.

III - Le défi de l'attractivité du troisième concours

Si l'attractivité des carrières publiques est depuis quelques années déjà une préoccupation du gouvernement et des employeurs publics, traduite notamment à travers le dispositif des concours Talents et classes préparatoires Talents, ou encore l'opération égalité des chances de l'association des alumni de l'ENA et de l'INSP « Servir », jusqu'ici les mesures retenues sont essentiellement ciblées sur les étudiants (concours talents / réseaux classes Prépa Talents).

Le nombre de personnes de 30 à 40 ans désireuses de trouver, en milieu de carrière, un sens fort à leur vie professionnelle est pourtant très important. Et ce vivier de professionnels du privé n'apparaît pas suffisamment pris en compte dans la stratégie d'attractivité des carrières supérieures de l'Etat. L'Etat et les administrations publiques doivent pouvoir développer un récit attractif des carrières publiques longues à leur attention.

Ce récit nécessite en premier lieu de donner davantage de lisibilité aux carrières publiques supérieures de l'Etat, en particulier pour des élus, des professionnels du privé et de la société civile. Le jury a pu remarquer à quel point – à l'exception des candidats qui côtoient déjà des hauts fonctionnaires du fait de leurs origines familiales ou de leur environnement professionnel – une appréhension fine du contenu des emplois et des missions exercées en tant que haut fonctionnaire demeure encore largement perfectible.

Travailler en ce sens implique notamment de :

- Réduire encore les incertitudes en simplifiant et en clarifiant les règles du jeu notamment celles relatives à l'accès aux postes d'encadrement supérieur, en particulier dans un contexte de concurrence entre les fonctionnaires issus des voies professionnelles des écoles du service public et les contractuels ;
- Réduire les obstacles à la progression dans la carrière, en particulier pour les femmes : l'obligation pour tous les élèves de prendre un premier poste dit opérationnel en sortie de scolarité, l'absence de prise en compte de l'expérience professionnelle antérieure etc. sont autant d'éléments qui peuvent représenter obstacles à la présentation du concours ;
- Développer des événements et des temps de rencontre entre hauts fonctionnaires et professionnels de terrain pour permettre à ces derniers de mieux identifier ce que peuvent être les carrières publiques, les missions exercées et attirer les talents vers ces carrières et missions.

De façon plus pragmatique, le jury estime qu'il est tout aussi important d'améliorer la lisibilité des voies d'accès aux carrières publiques longues. A cet égard, modifier le libellé du « troisième concours » pour en faire un concours des « élus et professionnels du privé et de la société civile » permettrait notamment de développer une communication plus lisible pour nombre de professionnels en recherche de transition professionnelle, tout en supprimant une hiérarchie implicite entre concours, défavorable au « troisième concours ».

L'adaptation des épreuves d'entrée à l'INSP pourrait également constituer un levier d'attractivité. Tout professionnel qui décide de se réorienter durablement dans des carrières longues au service de la puissance publique et de passer des concours, doit pouvoir maximiser ses chances d'y parvenir, sans pour autant que la sélectivité des différents concours et des différentes écoles ne se dégrade.

Augmenter l'attractivité des carrières publiques passe par le fait de diminuer les freins à préparer et passer des concours (démarches administratives, durée de préparation, accès aux outils et cycles de préparation, capacité à valoriser son parcours et ses expériences dans le concours, lisibilité des modes de rémunération/gratification...). En cela, le développement de banques d'épreuves communes et la modernisation des épreuves de concours doivent être envisagés pour réactualiser et diversifier le portefeuille des compétences recherchées, en particulier :

- les compétences techniques (droit, économie, disciplines des « transitions » - numérique, sciences et environnement)
- les compétences transverses et savoirs être : connaissance des politiques publiques, management, créativité, coopération, initiative et entrepreneuriat.

Les candidats qui ont su témoigner par leurs écrits et lors de leur prestation orale, de leur maîtrise de telles compétences ont bénéficié de notes élevées. Faute d'un nombre suffisamment élevé d'inscrits, ils demeurent néanmoins trop peu nombreux à avoir été retenus, au moment même où le besoin de ces compétences constitue, pour l'Etat, un besoin crucial et urgent.

Rapport présenté par M. Guillaume HERMITTE, Directeur des Ressources Humaines de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille, président du Jury des épreuves d'accès au cycle préparatoire au 3^{ème} concours d'entrée à l'INSP de 2022, accompagné dans cet exercice par :

- *Mme Gaëlle Fierville, Cheffe du bureau Organisation et politique des compétences, Ministère des Armées*
- *M. Didier Lutsen, ancien directeur communication et relations institutionnelles (Exxon Mobil)*
- *Mme Inès Fauconnier, Administratrice à la commission des affaires culturelles à l'Assemblée nationale*
- *M. Jean François Di Meglio, Président d'Asia Centre, expert du secteur financier et enseignant.*